

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 09 DECEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 09 décembre deux mille dix à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 02 décembre 2010

Date d'affichage : 02 décembre 2010

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Serge TORLINI, Barbara de MONTBRON, Karine SERGENT, Philippe MOUNIER, Guy PETITPIERRE.

Absents Excusés: MMES Maylane BACCAM, Virginie COSSEVIN, Nezha ROUGIER, Marie-Sophie BOTHOREL, M Pierre VENAYRE.

Pouvoirs : Mme Nathalie COPPOLANI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, Mme Marie Pierre GUILLAS donne pouvoir à Mme Annie MERVEILLEUX, M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Guy COURSAN.

Mme Annie MERVEILLEUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 16 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour

1. STAGIAIRE CANTINE

Dans le cadre de sa formation au CAP assistant technique en milieu familial et technique, la commune a accueilli une jeune Jarnaise en stage pratique du 31 mai au 25 juin et du 08 novembre au 10 décembre 2010.

Cet accueil a été encadré par nos deux cuisinières et sur le deuxième stage, l'évolution professionnelle très positive de cette jeune fille dynamique lui a permis de s'intégrer efficacement à une équipe en difficulté suite au départ d'une collègue.

Lors de la réunion Maire Adjoints en date du 06 décembre 2010, il a été proposé de lui attribuer une indemnité de 200€ pour ces deux périodes de stage.

Vote à l'unanimité

2. VENTE CAVEAU

Par délibération en date du 21 septembre 1992, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'acquisition d'un caveau dont les propriétaires, quittant la Jarne, souhaitaient se séparer.

Ce caveau de deux places, situé sur la concession E18 au cimetière communal, a été acheté au prix de **2698 francs** et a servi, depuis de caveau provisoire.

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions, un dépositaire a été construit et ce caveau pourrait donc être aujourd'hui revendu.

Le coût actuel d'un caveau de même nature est d'environ **1498 euros**.

3 élus proposent un prix de 1400€, 9 proposent un prix de 1500€ et 2 s'abstiennent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ce caveau au prix de 1500€.

3. TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRE

Lors de sa réunion en date du 12 novembre 2010, tenant compte des efforts constants de la commune en matière de qualité (viande française, légumes frais..), du développement des repas à thème dans le cadre d'une cuisine familiale, et de la réorganisation de l'animation lors de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne, Annie MERVEILLEUX, Adjointe au Maire, informe le conseil Municipal des propositions de la commission scolaire soit une augmentation de 1% pour le tarif de la cantine et de 2% pour l'accueil périscolaire selon les tableaux ci-dessous :

CANTINE	Prix actuel	Proposition retenue par la commission Plus 1 %
Quotient 1 - 2 - 3	2,15	2,17
Quotient 4 - 5	2,25	2,27
Quotient 6	2,63	2,66

ACCUEIL PERISCOLAIRE Matin	par 1/2 h	
	Ouverture de 7 h 30 à 8 h 30	
	Tarif actuel	+ 2 %
Quotient 1 - 2 - 3	0,76	0,78
Quotient 4- 5	0,81	0,83
Quotient 6	0,91	0,93

ACCUEIL PERISCOLAIRE Soir	16 h 30 à 17 h 00		16 h 30 à 17 h 30		16 h 30 à 18 h 45	
	Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus	
	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %
Quotient 1 - 2 - 3	1,62	1,65	2,63	2,68	3,13	3,19
Quotient 4- 5	1,82	1,85	2,83	2,89	3,33	3,40
Quotient 6	2,22	2,27	3,23	3,29	3,73	3,80

Vote à l'unanimité

4. VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

Par délibération en date du 19 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à vendre un hangar sis rue de l'Otus à la Jarne sur la parcelle cadastrée AA 113 d'une surface de 123 m².

A ce jour, un acquéreur propose d'acheter ce hangar au prix de 89 000 euros.

Au vu d'une estimation domaniale de 98 000 euros en date du 26 février 2010 qui peut toutefois être minorée de 10% maximum à titre de marge de négociation, Olivier MOLANT, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de conclure la vente de ce terrain au prix proposé de 89 000 euros.

Vote à l'unanimité

5. PRODUIT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR FRANCE TELECOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu le Code des postes et des Communications électroniques et notamment l'article L 47 ;
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose :

1) de retenir le montant plafond des redevances d'occupation du domaine public par France Télécom comme suit :

Artère aérienne = 47,34 € Artère souterraine = 35.51 € Emprise au sol = 23.67 €

Artère aérienne 4.330 kms x 42.26 € = 204.98 €

Artère souterraine 51.341kms x 35.51 € = 1823.12 €

Emprise au sol 1.00 m2 x 21.13 € = 23.67 €

Total 2051.77 €

2) De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3) De le charger du recouvrement de ces redevances en établissant un titre de recettes.

Vote à l'unanimité

6. CONVENTIONS RAMPE ET ANGOUL'LOISIRS

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion Maire Adjointes du 6 décembre 2010, les élus ont réfléchi à un futur Projet Educatif Local La Jarne qui pourrait être contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales en fin d'année 2011.

Dans l'attente, pour permettre au RAMPE de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions et offrir, aux enfants de la Jarne, un service de loisirs de qualité, des conventions avec le centre social d'AYTRE et l'association ANGOUL'LOISIRS seront proposées lors de la réunion du prochain conseil Municipal.

7. DECISION MODIFICATIVE N°3

Pour préparer la fin de l'exercice 2010 en fonctionnement, il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédit par transfert entre lignes budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
64111	012 Charges de personnel	Rémunération principale	- 28 000€
60611	011 Charges à caractère général	Eau et assainissement	+ 28 000€

Vote à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

CDA Commission Mobilité Transport

Eric VILLETTE, Adjoint au Maire, fait le compte rendu de la réunion de la commission mobilité transport qui s'est tenue le 23 novembre 2010. Il informe le Conseil Municipal qu'une enquête sur les déplacements villes moyennes de la CDA (pratiques de déplacement des ménages, stationnement, covoiturage....) va être lancée en 2011. Cette dernière qui sera la photographie actuelle de la mobilité de nos concitoyens doit servir d'outil d'évaluation au Plan de déplacement urbain n°2.

Au printemps prochain, trois nouveaux véhicules seront testés aux Minimes. Ces Cybercars électriques équipés d'un système de repérage d'itinéraire par caméra laser, contrôlé par un GPS de haute technologie roulent, évitent les obstacles et s'arrêtent sans intervention humaine. Ils relieront gratuitement le Technoforum au ponton du passeur électrique côté Médiathèque avec un parcours jalonné de cinq arrêts. Six passagers pourront prendre place dans ces « taxis » un peu particuliers, accessibles aux fauteuils roulants et aux poussettes. L'expérimentation durera six mois. Le véhicule autoguidé sera probablement testé de 9 à 20 heures et, si l'essai est concluant, il pourrait être pérennisé, voire étendu à d'autres zones. Eric Villette invite aussi les élus à consulter le site de la CDA www.agglo-larochelle.fr

Travaux rue des 4 chevaliers

Les travaux sont bien avancés : La piste cyclable est terminée, la clôture et les portails sont en place, les bordures de trottoirs sont posées et les containers enterrés seront installés le 15 décembre 2010. Le revêtement définitif de la route prend un peu de retard suite aux intempéries et ne sera effectué qu'en janvier 2011.

Vœux du Maire

Le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population le 05 janvier 2011 à 19 heures à la salle Mélusine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Annie MERVEILLEUX

Guy COURSAN